



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 19 novembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 10 novembre 2010

Publié le 22 novembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	M. Philippe DELVALEE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

Mme Nelly METGE	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Lucien BRENOT	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI
M. Michel ROTGER	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gaston FOUCHERES	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Jean-Philippe SCHMITT	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Michel BACHELARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Débat d'orientation budgétaire : rapport sur le cadre d'intervention de la Politique de la ville sur le Grand Dijon en 2010

Conformément à la loi du 1^{er} août 2003 qui fixe obligation aux collectivités ayant sur leur périmètre des ZUS (Zones Urbaines Sensibles), de présenter un bilan sur les actions conduites sur ces territoires au titre de la Politique de la Ville au cours du débat d'orientation budgétaire, il vous est proposé d'examiner, via le rapport joint à la délibération, les moyens mobilisés sur le zonage Politique de la Ville de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

A ce titre, au cours de l'année 2010, les territoires Politique de la Ville et pas seulement les 5 ZUS (en effet, Fontaine d'Ouche et Guynemer ne bénéficient pas de ce zonage), **les 5 communes de l'agglomération (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant) relevant de ce zonage ont bénéficié de 8 189 858 € de financements Etat**, répartis de la manière suivante :

- 824 336 € au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;
 - 776 000 € au titre des Programmes de Réussite Educative ;
- auxquels s'ajoutent :
- 5 278 383 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ;
 - 1 311 139 € au titre de l'exonération de TFPB.

Parallèlement, **le soutien de 14 160 211 € de la Communauté de l'agglomération dijonnaise** sur ces territoires s'est décliné de la manière suivante :

- 13 401 616 € au titre de la dotation de solidarité communautaire ;
- 447 158 € au titre du Contrat et du Projet Urbains de Cohésion sociale ;
- 311 437 € au titre du dispositif des Correspondants de nuit.

Pour le dispositif Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Communauté de l'agglomération dijonnaise peut faire état d'un bilan d'activité sur 2010 qui peut se résumer à trois éléments clés :

- 122 dossiers soutenus en 2010 (moins 33 par rapport à 2007) ;
- une prédominance des actions conduites sur le volet « promouvoir l'éducation et l'égalité des chances » (42 % des dossiers retenus). Le volet emploi, qui représente 11 % des dossiers soutenus, bénéficie de l'appui du dispositif du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE), ainsi que des actions conduites par la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) ;
- 3 639 571 € de financements hors crédits de droit commun mobilisés avec la participation de l'État, du Conseil Régional, de la Communauté de l'agglomération dijonnaise et des Communes. A ce titre, l'implication des communes représente près de 58 % des moyens financiers. A noter que pour la première fois, nous ne disposons pas d'éléments d'information sur le soutien alloué par le Conseil Général.

Pour les programmes de Réussite Educative, trois éléments clés ressortent en terme d'activité :

- 37 actions conduites ;
- 1 025 jeunes accompagnés ;
- 1 077 652 € de crédits mobilisés dont 69 % mobilisés par l'Etat.

Pour les programmes de Renouvellement Urbain, il apparaît un état de réalisation :

- un programme de 323 millions d'euros d'investissement dont 63 millions d'euros provenant de l'ANRU ;
- 42 % de démolitions réalisées ;
- 38 % de constructions de logements réalisées ;
- 43 % de réhabilitations réalisées ;
- 753 familles relogées au 1er septembre 2010 ;
- au titre des clauses d'insertion, depuis leur mise en place : 284 bénéficiaires pour 96 personnes ayant obtenu un CDI ou un CDD de plus de 6 mois ;

En terme d'impact des démarches conduites au titre de la Politique de la Ville, nous pouvons mettre en exergue les éléments 2009 ressortant de l'Observatoire de la Politique de la Ville, à savoir :

- une stabilisation des situations sur les territoires en « priorité 1 » : le Mail à Chenôve et les Grésilles sur Dijon et, dans une moindre mesure, sur le Belvédère à Talant ;
- une aggravation des difficultés sur les territoires en « priorité 2 » : la Fontaine d'Ouche sur Dijon et le Bief du Moulin à Longvic ;
- une certaine amélioration de la situation du quartier en « priorité 3 » du Centre ville à Quetigny.

En ce sens, comme en 2009, le constat reste le même : sans ces moyens spécifiques complémentaires de ceux mobilisés par les politiques sectorielles des partenaires locaux, ces territoires pourraient se retrouver dans des situations de plus grande difficulté. A noter, à simple titre d'information, qu'en terme de précarité, au regard des revenus avant redistribution, plus de 40 % des ménages de ces quartiers vivent sous le seuil de pauvreté, à savoir 880 € par mois.

Ainsi, au vu de la situation de ces territoires, il apparaît d'autant plus nécessaire de poursuivre les efforts engagés afin d'accompagner les politiques communautaires relatives :

- à l'Habitat avec la mise en oeuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2009-2014 ;
- au Tramway.

En ce sens, l'année 2011 et surtout le premier trimestre 2012 vont être marqués :

- dans un premier temps par la gestion de la programmation CUCS/PUCS, suite à la prorogation du CUCS sur 2011. A ce titre, il est proposé que le cadre contractuel, comme en 2010, soit le même que celui de 2007 à 2009, à savoir les mêmes territoires, thématiques et modalités d'intervention financière de l'Etat (suivant les trois niveaux de priorité). Le seul élément pouvant modifier les modalités de conduite de la programmation sont les décisions attendues sur le choix des 50 sites retenus au titre des avenants CUCS expérimentaux dont le Grand Dijon souhaite faire partie ;
- par l'évolution de la Politique de la Ville où nous devons être particulièrement vigilants sur les évolutions possibles des modalités de soutien de l'État, la réforme plus globale de la Politique de la Ville semblant plutôt devoir être mise en oeuvre vers 2015.

Vu l'avis de la Commission, vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE

- **d'approuver** le rapport d'activité 2010 de la Politique de la Ville ;
- **d'approuver** les principes de prorogation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur l'année 2011.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010

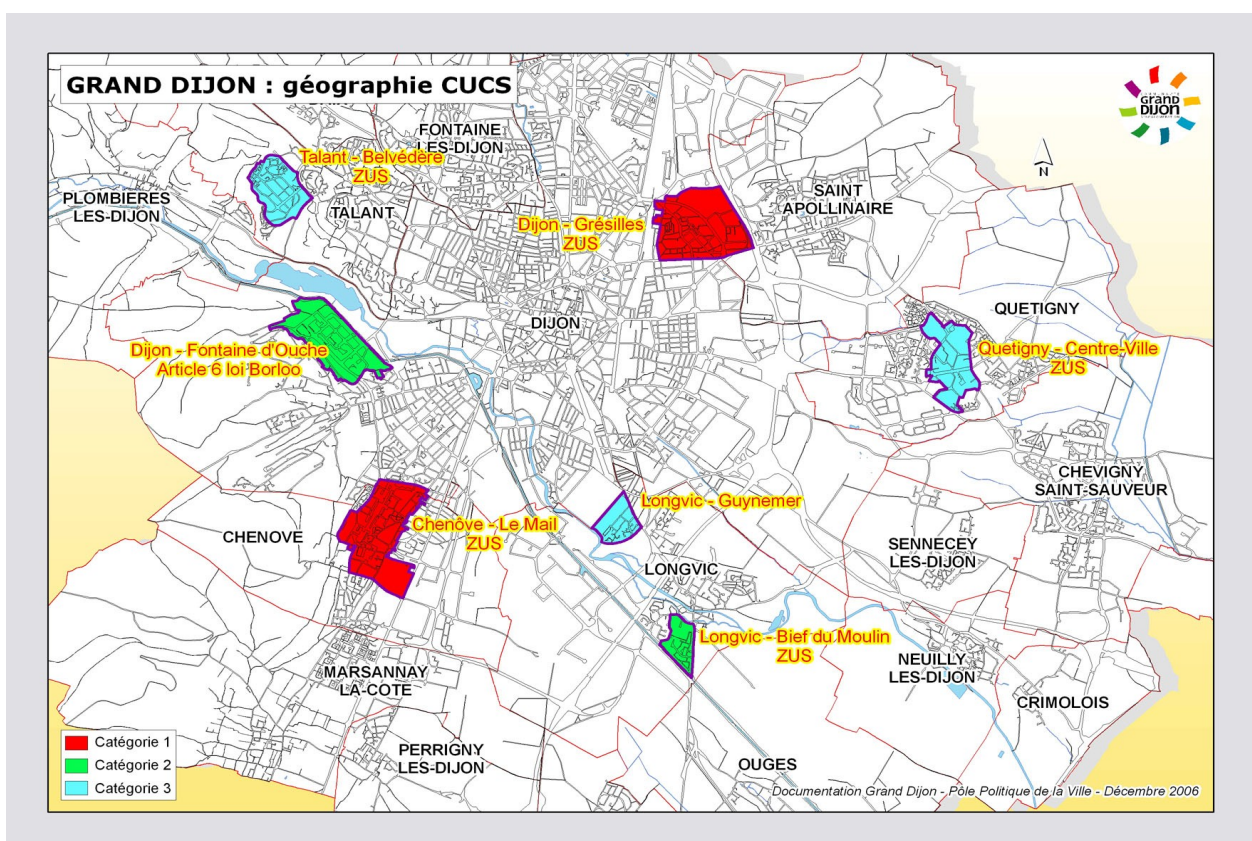
POLITIQUE DE LA VILLE

PREAMBULE

La Politique de la ville constitue une compétence obligatoire pour le Grand Dijon comme pour toute communauté d'agglomération. Ainsi, par application de l'article L.5216.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de l'agglomération dijonnaise est compétente "en matière de Politique de la ville dans la communauté : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance".

Dans ce cadre, sur le Grand Dijon, 5 communes et 7 quartiers sont concernés par cette politique spécifique qui vise à :

- **rechercher l'articulation entre politique de solidarité et politique de développement** (c'est-à-dire ne pas penser les quartiers en Politique de la ville en terme de rattrapage par rapport au reste du territoire, mais comme un levier potentiel pour le développement global de l'agglomération) ;
- **lier l'humain et l'urbain** en articulant les politiques d'aménagement (logements, déplacements et équipements) menées sur les quartiers avec une intervention d'accompagnement et d'appui auprès des acteurs de terrain et des habitants.



Source : Grand Dijon, 2007

L'ANIMATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre de l'année 2009, au titre de la Politique de la ville, le Grand Dijon a assuré les principales missions suivantes :

1) Pour le CUCS/PUCS :

- la mise en oeuvre des programmes d'actions du CUCS et du PUCS (dispositif signé avec le Conseil Régional de Bourgogne) ;
- la gestion du guichet unique de demande de subventions (Poliville) ;
- l'accompagnement des porteurs de projet dans le montage de dossiers ;
- la coordination des démarches entre les 5 communes Politique de la ville, via la MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale) d'agglomération ;
- l'animation des partenariats et notamment pour articuler les dispositifs CUCS et PUCS avec les programmes de Rénovation Urbaine ;
- la mise en place d'une démarche d'observation et d'évaluation du CUCS et du PUCS.

2) Pour le PRE :

Un poste de chargée de mission Education-Grand Dijon est dédié à la mise en oeuvre :

- de réunions mensuelles des coordonnateurs PRE ;
- du travail sur l'évaluation des PRE via un partenariat avec l'IREDU ;
- de l'organisation de formations.

3) Pour le PRU :

Pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, le pilotage technique opérationnel du projet de renouvellement urbain a été confié à la Communauté d'agglomération du Grand Dijon – travail conduit par le chef de projet renouvellement urbain, qui a en charge :

- le suivi des programmations ;
- l'animation des partenariats avec les acteurs locaux.

4) Les moyens

Pour conduire ces missions, **6 postes sont dédiés** :

- un chef de projet CUCS et MOUS d'agglomération ;
- un chef de projet PRU ;
- une chargée de mission politiques éducatives et lutte contre les discriminations ;
- un chargé de mission GUSP ;
- deux assistantes.

Parallèlement, le Grand Dijon s'est inscrit dans les réseaux nationaux, dans la mesure où :

- le chef de projet CUCS et MOUS d'agglomération est membre du
 - Conseil d'Administration de l'IRDSU (réseau des professionnels de la Politique de la ville)
 - Comité de pilotage du réseau IDEAL sur le volet emploi-insertion (avec le volet Politique de la ville) ;
- la chargée de mission politiques éducatives et lutte contre les discriminations est membre du chantier lutte contre les discriminations de l'IRDSU.

Le budget de l'animation CUCS/PUCS en 2010 est de 203 571,18 € et se présente de la manière suivante :

Actions	Financeurs	Montants	Coût total
MOUS d'agglomération	Grand Dijon	94 006,08 €	124 006,08 €
	ACSé	30 000,00 €	
Évaluation CUCS/PUCS	Grand Dijon	12 954,30 €	34 954,30 €
	ACSé	12 000,00 €	
	Conseil Régional de Bourgogne	10 000,00 €	
Observatoire Politique de la ville	Grand Dijon	14 610,80 €	44 610,80 €
	ACSé	20 000,00 €	
	Conseil Régional de Bourgogne	10 000,00 €	
Total	Grand Dijon	121 571,18 €	203 571,18 €
	ACSé	62 000,00 €	
	Conseil Régional de Bourgogne	20 000,00 €	

Source : Grand Dijon 2010

Parallèlement, au titre du poste de chef de projet PRU, le financement est pris en charge à 70 % par le Grand Dijon et 30 % par la Caisse des Dépôts.

LE FINANCEMENT ETAT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Il est très difficile de chiffrer précisément les crédits spécifiques mobilisés par les acteurs sur les territoires de la Politique de la ville.

Toutefois, sur l'agglomération dijonnaise, le soutien financier de l'État est chiffrable sur 4 enveloppes pour **un montant total de 8 189 858 €** :

- la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U) ;
- l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ;
- le Contrat Urbain Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) ;
- le programme de Réussite Educative (P.R.E.)

Les financements Etat en 2010

Quartiers	Population (2006)	DSU (2010)	Exonération de TFPB (2010)	Subvention CUCS avec enveloppe CLAS (2010)	Subvention PRE (2010)	Total par territoire
Total Dijon	16 462	2 297 847	396 886	278 750	440 480	3 413 963
Grésilles (ZUS)	6 834	2 297 847	396 886			2 694 733
Fontaine d'Ouche	9 628					0
Le Mail (ZUS)	9 312	2 494 237	360 814	157 832	67 400	3 080 283
Le Belvédère (ZUS)	5 135	486 299	368 528	24 500	93 400	972 727
Longvic (ZUS pour le Bief du Moulin)	1 708	0	70 286	51 254	73 000	194 540
Quetigny (ZUS)	4 320	0	114 625	23 000	101 720	239 345
Grand Dijon (Politique de la Ville)	36 937			289 000		289 000
Total		5 278 383	1 311 139	824 336	776 000	8 189 858

Source : Etat et Grand Dijon, 2010

FOCUS SUR LA GESTION DU CUCS / PUCS

La programmation CUCS/PUCS en 2010 c'est, en quelques chiffres, suite aux avis rendus par le Comité de pilotage du 23 mars 2010 :

- 162 dossiers déposés (-23 par rapport à 2009) ;
- 122 dossiers retenus (- 33 par rapport à 2007) ;
- une thématique prédominante : « promouvoir l'éducation et l'égalité des chances » qui représente 41 % des dossiers soutenus en 2010 (même base qu'en 2007) ;
- **une programmation financière de 3 639 571 €** si on intègre la convention pluri-annuelle de la SDAT et la programmation CLAS.

Dans le détail, la programmation 2010 se présente de la manière suivante :

□ **Les dossiers retenus**

122 dossiers ont été retenus par le comité de pilotage avec :

- **une prédominance de la commune centre** : 39 % des dossiers en 2010 (même niveau que 2009) ;
- **un poids en légère hausse de l'agglomération** : 23 % des dossiers, dont trois sont portés par le Grand Dijon en terme d'animation des démarches (MOUS d'agglomération, Evaluation et Observation) ;
- **un effort important des communes pour développer des projets structurants** et ainsi nous observons une baisse du nombre de dossiers sur les 4 autres communes de l'agglomération ;
- **une thématique prédominante** : « promouvoir l'éducation et l'égalité des chances » qui représente 41 % des dossiers retenus.
Le volet « permettre l'accès à l'emploi et favoriser le développement économique » apparaît en deuxième position avec 11,5 % des dossiers soutenus. Cette proportion s'explique par l'articulation renforcée qui a été développée avec la programmation de la MDEF et du PLIE. De fait, compte tenu des liens entre la Politique de la ville et la MDEF, le poids du volet emploi devrait être statistiquement parlant, plus important.

□ **Le financement des dispositifs CUCS et PUCS**

La programmation 2010 du CUCS/PUCS, en deux chiffres, c'est :

- **3 639 571 € de financements hors crédits de droit commun** ;
hors SDAT et programmation CLAS, **la subvention moyenne est de 29 833 €**,

et elle se présente de la manière suivante au titre du soutien des partenaires financeurs :

- - Etat : 824 336 € (avec le CLAS) ;
- - Conseil Régional : 273 700 € ;
- - Conseil Général : pas d'éléments communiqués (sous réserve d'éléments complémentaires) ;
- - Grand Dijon : 447 158 € ;
- - Communes : 2 191 377 €.

Niveau d'intervention des partenaires financeurs du CUCS/PUCS en 2010



Source : Grand Dijon 2010

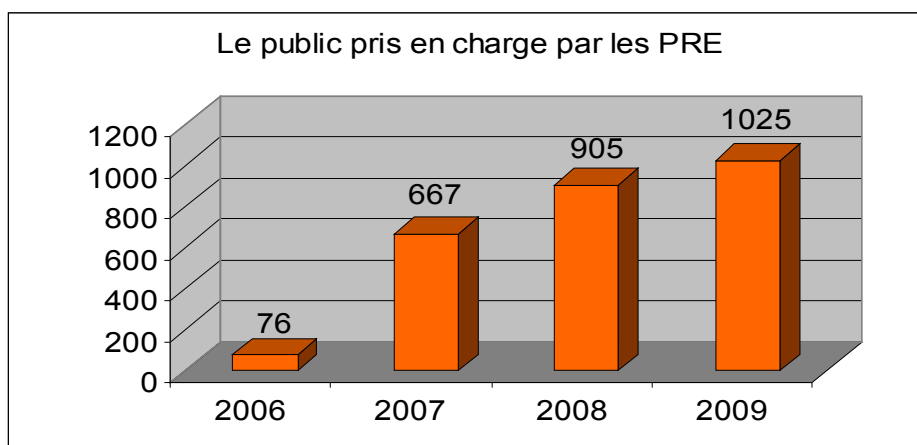
L'implication des communes est ainsi essentielle dans la mesure où leurs financements représentent 59 % des financements accordés au titre de la programmation CUCS/PUCS – alors que les dotations de l'État représentent 22 %.

FOCUS SUR LA COORDINATION DES PRE

□ Le public pris en charge

Les chiffres de l'évaluation 2009 montrent une progression continue du nombre de prises en charge : le dispositif se développe et touche de plus en plus de jeunes : le nombre de jeunes de 2 à 16 ans pris en charge passe de **667 en 2007 à 1025 en 2009** (soit 358 de plus) ;

- La tranche d'âge la plus touchée reste les **6-11 ans**, comme sur le plan national ;
- En majorité, il s'agit de **jeunes garçons (environ 60 %)**, dont le niveau de scolarisation s'échelonne du CP à la 5^{ème}.



Source : Grand Dijon 2010

Comme en 2008, l'évaluation conduite avec le concours de l'IREDU met en avant, au regard des **37 actions conduites** par les communes, quatre points clés :

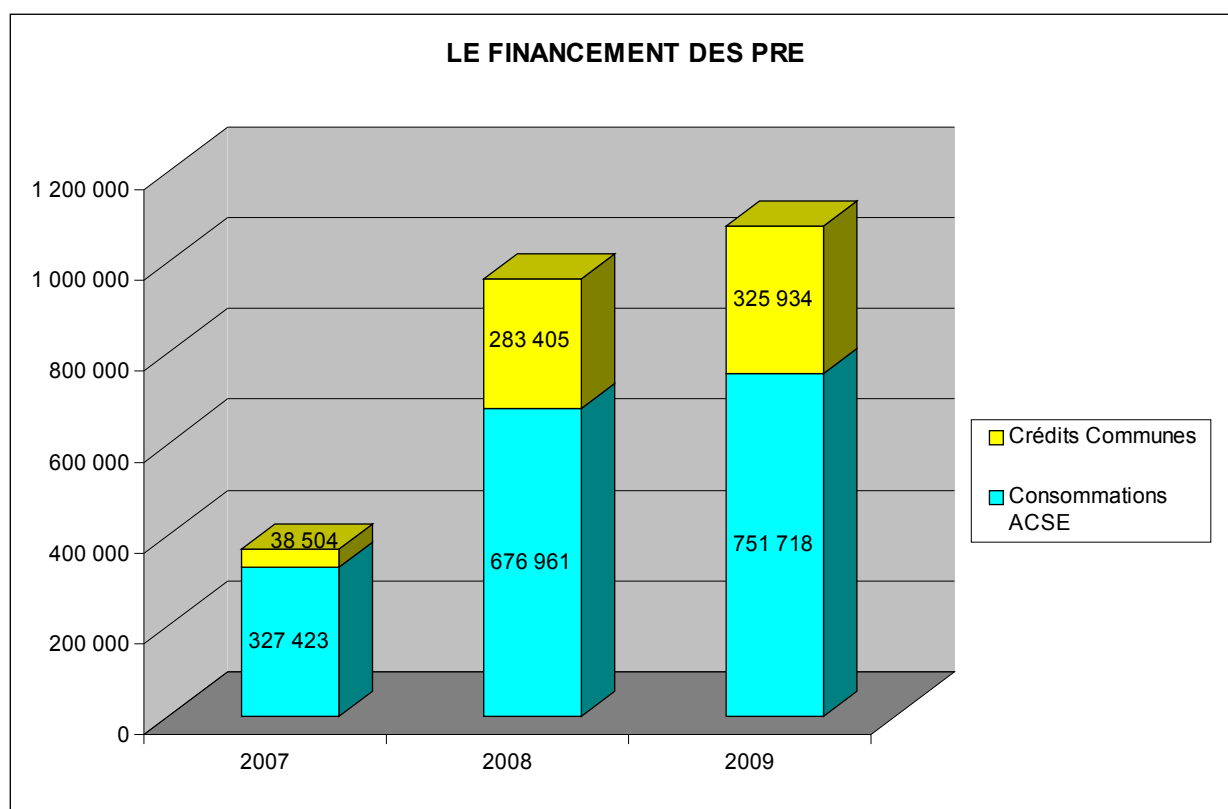
- Une évolution satisfaisante de la situation des jeunes sur l'ensemble des plans ;
- Des résultats contrastés en matière de réussite scolaire ;
- Un partenariat opérant, des professionnels satisfaits ;
- La participation des familles et la santé : ce sont les axes qui connaissent de moins bons résultats.

On constate globalement que **le programme de réussite éducative agit bien selon une logique de complémentarité avec les actions de droit commun sur les territoires en accord avec les orientations fixées dans le cadre de la Politique de la ville.**

□ Le financement des PRE

Pour les communes :

Un programme d'actions de **1 077 652 €** dont **751 718 €** de cofinancements Etat (soit 70 % de financement).



Source : Grand Dijon 2010

Pour le Grand Dijon :

La convention du 19 septembre 2007 prévoyait l'engagement de 42 500 € des communes et de 44 500 € du Grand Dijon nécessaires à la mise en oeuvre des actions d'évaluation et de formation, soit un total de 87 000 € sur la période 2007-2009 et par voie d'avenant jusqu'en 2010.

❑ **Les actions de la coordination PRE par le Grand Dijon**

Dans le cadre de la convention du 19 septembre 2007 signée entre le Grand Dijon et les 5 communes Politique de la Ville, l'agglomération s'est vue confiée un travail de coordination en terme d'évaluation et de formations.

❑ **L'évaluation des PRE**

La démarche est conduite depuis 2007 avec le concours de l'IREDU-Université de Bourgogne.

❑ **Les actions de formations**

Un plan de formation a été élaboré comprenant 5 temps de formation et un colloque qui se sont échelonnés d'octobre 2009 à avril 2010.

Au total :

- en moyenne une centaine de personnes a participé à l'ensemble des formations ;
- 86 % des participants se sont déclarés satisfaits des formations proposées.

Pour l'année 2010/2011, il est prévu la poursuite et le développement du plan de formations avec un projet de colloque sur Education et discriminations.

❑ **L'action : «Faciliter l'accès aux stages pour les élèves de 3^{ème} issus des quartiers de la Politique de la ville»**

Pour poursuivre cette démarche innovante, le Grand Dijon a souhaité faire appel à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) du bassin dijonnais. La MDEF est légitime pour intervenir sur ce champ. En effet, elle monte des actions dans les domaines de :

- la lutte contre les discriminations ;
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences .

La démarche a touché :

- 7 collèges sur 8 en zonage Politique de la Ville ;
- 50 jeunes ont été pris en charge (dont 41 placés par la MDEF) ;
- 33 jeunes ont un patronyme d'origine étrangère (66 %) ;
- 31 sont de jeunes hommes (62 %) ;

De manière qualitative :

- Un intérêt croissant des principaux d'établissements pour la démarche ;
- Un frein majeur pour ces jeunes : l'absence de mobilité géographique

La démarche sera reconduite en 2010-2011.

□ **Etude Parentalité**

En 2009, l'évaluation des PRE menée par l'IREDU a mis en évidence que le volet parentalité de ce dispositif connaissait un nombre moins important d'actions mises en oeuvre. Par conséquent, la participation des familles dans le cadre de ce volet Parentalité a été un des domaines considérés comme à améliorer.

C'est pourquoi, le Grand Dijon et la Caisse d'Allocations Familiales ont décidé de réaliser **une étude « état des lieux / diagnostic / perspectives »** des actions menées dans le cadre de la parentalité sur les quartiers Politique de la ville, plus particulièrement les actions engagées au titre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, des Projets de Réussite Educative et des Réseaux d'Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement des Parents.

Pour ce faire, cette mission a été confiée à l'IRTESS de Bourgogne et plus particulièrement à Philippe LYET, responsable de la cellule recherche.

Les **enjeux de cette action** comprennent trois niveaux :

- mettre en évidence et porter à connaissance les actions dites de Parentalité menées dans le cadre de la Politique de la ville ;
- améliorer la qualité d'accueil et de prise en charge des enfants et de participation des familles, via notamment les différents dispositifs d'accompagnement à la scolarité des quartiers Politique de la ville ;
- renforcer le partenariat avec les acteurs et institutions clés du territoire.

Cette démarche doit permettre de répondre à **trois objectifs** :

- recenser et localiser les actions dites de Parentalité de l'accompagnement à la scolarité sur les quartiers de la Politique de la ville ;
- limiter les inégalités de traitement dans l'accueil des familles des quartiers de la Politique de la ville ;
- utiliser les résultats de cet état des lieux / diagnostic :
 1. pour la mise en oeuvre d'un colloque sur la Parentalité en 2011
 2. pour la prochaine élaboration de l'axe Education du futur dispositif contractuel de la Politique de la ville ;
 3. pour la mise en place d'une dynamique, d'un réseau d'acteurs.

Le rapport final sera rendu fin novembre 2010.

FOCUS SUR LA GESTION DU PRU

L'année 2010 est marquée par un travail conséquent autour de trois axes :

□ **Signature de l'avenant n°3**

La Communauté d'agglomération a initié dès 2005 une dynamique en faveur de la rénovation urbaine dont les enjeux majeurs d'équilibre urbain et social doivent permettre de renforcer la mixité sociale, la cohésion sociale, le désenclavement, réduction de la ségrégation sociale et territoriale...

Un projet d'avenant n°3, élaboré par le Grand Dijon, en collaboration avec les partenaires, a été

signé en septembre 2010.

A un an de la fin de la convention d'agglomération, l'arrivée d'un équipement structurant (le tramway), desservant 3 des 6 quartiers, sans modifier les fondamentaux du Programme de rénovation urbaine, est une opportunité historique pour donner un élan supplémentaire à la vie des projets.

Ce vecteur de développement conduit à adapter à la marge certaines opérations et à augmenter l'investissement financier puisque ce Plan Marshal local est passé entre mai 2005 et février 2010 de **181 millions d'euros à 323 millions d'euros**.

L'évolution et la consolidation du programme de rénovation urbaine du Grand Dijon se traduisent dans l'avenant n°3 de la convention signée le 21 mars 2007. Il révèle une fois de plus la qualité du partenariat local, autour de la communauté d'agglomération du Grand Dijon, qui partage un dessein commun : « Faire de ces quartiers des quartiers comme les autres ».

Les axes forts de la convention s'articulent toujours autour des objectifs suivants :

- Requalifier les quartiers et la valorisation de leur cadre de vie ;
- Diversifier et redéployer l'offre locative sur d'autres sites en cohérence avec les engagements du Programme Local de l'Habitat ;
- Favoriser la participation citoyenne dans la mise en œuvre des projets.

Au 1^{er} septembre 2010 le bilan est le suivant :

- **Démolitions** : 41,6% des démolitions réalisées (soit 359 logements sur 752) ;
- **Constructions de logement** : 37,7% des logements livrés (soit 325 sur 858) ;
- **Réhabilitations** : 43 % des logements réhabilités (soit 917 logements sur 2117) ;
- **Résidentialisations** : 46 % des logements résidentialisés ;
(soit 1203 logements sur 3380) ;
- **Equipements et locaux associatifs** : 11 équipements ont été livrés (salle des fêtes, bibliothèque, pôle gérontologique, maison de quartier...) sur 25 prévus dans la convention ;
- **Intervention sur l'habitat privé** : 55 logements en accession sociale à la propriété ont été réalisés sur un total de 283.

□ Les clauses d'insertion

L'agglomération dijonnaise a été l'une des premières à s'engager résolument à développer l'insertion au travers de ses marchés publics en signant le 7 novembre 2003 avec 13 communes de l'agglomération, l'Etat et les 3 fédérations professionnelles qui sont la FRTP, la FFB et la Capeb 21, une clause fixant à 10 % des heures travaillées, le niveau d'insertion. Ce niveau a été maintenu pour le projet de Rénovation Urbaine de l'agglomération signé le 12 mai 2005.

- Nombre d'heures à atteindre dans le cadre de la convention ANRU : 190 000 heures ;
- Nombre d'heures réalisées au 1^{er} septembre 2010 : 122 564 heures ;
- Famille d'opérations qui représente la part la plus importante dans l'insertion des publics en difficultés : « les constructions » avec 56 635 heures, « les démolitions » (13 961 heures) ;
- Nombre de contrats signés : 96 pour un nombre de bénéficiaires s'élevant à 284 (donc en moyenne 3 contrats par personne) ;

- Nombre d'embauches : seulement 51 (Sont comptabilisées pour les embauches les CDI et contrats de plus de 6 mois). Mais ce chiffre n'est pas juste puisqu'on s'aperçoit que 6 mois après le placement des personnes sur les chantiers peu d'entre eux donnent des nouvelles (133) ;
- Les hommes sont majoritaires : 260 pour seulement 24 femmes ;
- Les demandeurs d'emploi de longue durée sont au nombre de 100.

Nombre de bénéficiaires habitant une ZUS ou quartier article 6 : 136 (47%). Un pourcentage qui nous place en dessous de la moyenne nationale !

Cette démarche sera accompagnée par la mise en place des clauses d'insertion via les marchés du tramway et ce dès le début de l'année 2010.

□ **Le relogement**

La MOUS relogement, dans le cadre de la convention de Rénovation Urbaine d'agglomération, est chargée de faire des propositions à 846 ménages touchés par la démolition.

Le dispositif de relogement fonctionne selon trois principes :

- organiser des permanences afin d'accueillir et proposer aux ménages une solution en fonction de leur souhait, de leur capacité financière ...
- réunir les plates formes sociales avec notamment la Caisse d'allocations familiales autour d'un travailleur social dont le poste est financé par le Grand Dijon. Ces plates-formes visent, à partir des situations repérées, à établir un diagnostic partagé de la situation familiale, économique, de santé du ménage
- la mobilisation d'une plate forme interbailleur afin de mutualiser, sur la base d'objectifs chiffrés, l'offre de logement.

La règle de l'ANRU : un nombre de ménages (majoritairement et en priorité issu des démolitions) au moins égal à 50 % du nombre de PLUS CD figurant à la convention, doivent être relogés dans du neuf ou du conventionné de moins de 5 ans à la date du relogement. Cette disposition s'applique au niveau de l'ensemble du projet et non pas à l'échelle d'un quartier ou d'un immeuble. A ce titre, 387 familles sont touchées au niveau de l'agglomération.

Bilan Général :

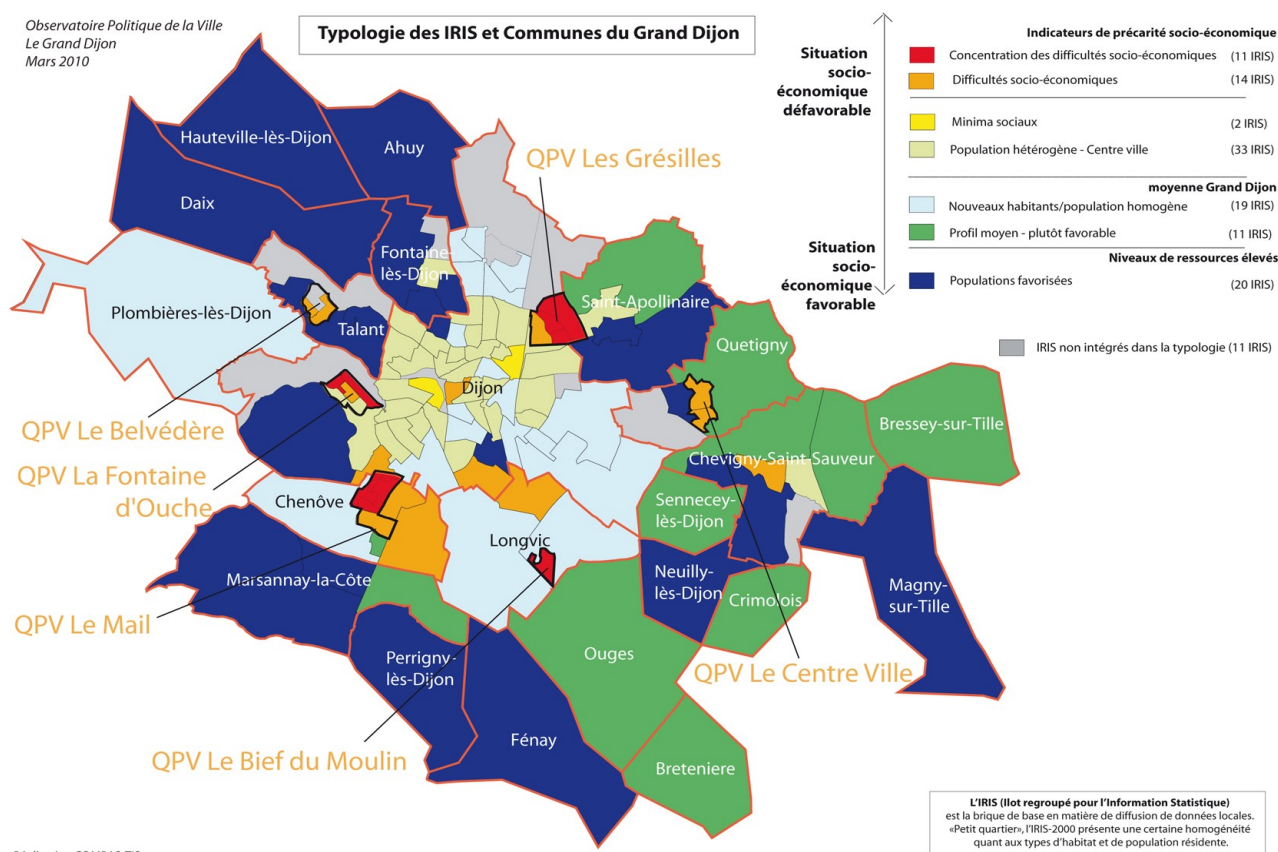
- Nombre de familles à reloger correspond au nombre de logements à démolir : 846
- Relogés au 1^{er} septembre 2010 : 753
- Reste à reloger : 93
- Nombre de logements PLUS CD : 771
- Objectif de relogements des ménages dans le parc récent ou PLUS CD : 387
- Relogés dans des PLUS CD ou parc récent : 225 familles
- Écart : 162 familles devront être relogées dans des PLUS CD ou logement conventionné de
- 5 ans
- Nombre de logements à réaliser d'ici la fin de la convention : 533

EVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Conformément aux conventions CUCS et PUCS, des démarches d'évaluation et d'observation sont conduites, via :

- l'évaluation des actions et notamment au niveau du tissu associatif à travers des entretiens (démarche mise en place depuis 2008) ;
- une évaluation repositionnant la Politique de la ville par rapport au droit commun via l'appui du Cabinet ARESS ;
- l'animation de l'Observatoire Politique de la ville, démarche initiée depuis 2008 avec le concours du Cabinet COMPAS-TIS.

Il apparaît toutefois difficile de mesurer l'impact des politiques publiques spécifiques conduites sur ces territoires. Toutefois, il peut être fait mention via les travaux de l'Observatoire de la Politique de la Ville 2009 que les territoires les plus en difficulté de l'agglomération dijonnaise se situent dans le cadre de ce zonage (cf. carte ci-dessous).



Dans ce cadre, les situations des territoires Politique de la Ville apparaissent de la manière suivante :

- une stabilisation des situations sur les territoires en priorité 1 : le Mail à Chenôve et les Grésilles sur Dijon et dans une moindre mesure sur le Belvédère à Talant ;
- une aggravation des difficultés sur les territoires en priorité 2 : la Fontaine d'Ouche sur Dijon et le Bief du Moulin à Longvic ;
- une certaine amélioration de la situation du quartier en priorité 3 du centre ville à Quetigny.